

DECISION DU DIRECTEUR N°743/2024

**Composition du Conseil Economique Social et Culturel du
Parc national de Port-Cros**

-

Commission Espaces naturels, agriculture, Forêts

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU l'article R331-33 du Code de l'Environnement ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration de Port-Cros, paragraphe IV, article 21, 22, 23, 24 ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil économique, social et culturel est évolutive et qu'elle peut être révisée à tout moment par le directeur et au moins une fois tous les trois ans.

DECIDE

Article 1

La composition de la commission **Espaces naturels, agriculture, Forêts** du Conseil Économique Social et Culturel est établie en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

A Hyères, le 27 mars 2024

Le directeur



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
Parc national
de Port-Cros
Le Directeur

Marc DUNCOMBE

Commission Espaces naturels, agriculture, forêts

MEMBRES	
NOM	PRENOM
AUDIBERT	FLORENT
BRUN	JACQUES
CORNILLAC	GRÉGORY
DELETRAZ	CATHERINE
GIAMINARDI	BRUNO
GROS	YVES
HENRY	CORINNE
MECHIN	STÉPHANIE
MERCIER	CHRISTIAN
PAYANT	LORIANE
PLAZANET	NICOLAS
THERY	MARIE
TOUVET	BARTTHELEMY
VEZOLLE	THÉOPHILE
VUILLET	JACQUELINE